



Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019

Sommaire

Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* continue sur la lancée du premier plan d'inclusion économique et sociale dévoilé en 2009. Il sert de feuille de route ayant pour but d'aider le Nouveau-Brunswick à se diriger vers l'inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population de la province.

Le plan est fondé sur les informations recueillies pendant l'initiative d'engagement public *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2 (EVP2)*. Ce processus a donné l'occasion à la population du Nouveau-Brunswick de se réunir pour discuter des défis liés à l'inclusion économique et sociale. Les discussions ont jeté les bases d'un plan d'action de cinq ans pour la province. Le Plan ne vise pas à imposer les façons d'y parvenir, mais plutôt à identifier les mesures qui peuvent être prises collectivement pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce qui confère au Plan son caractère distinct.

Le processus d'engagement public, tenu en septembre et octobre 2013, consistait en douze séances de dialogue public organisées par la Société de d'inclusion économique et sociale, en collaboration avec les réseaux d'inclusion communautaire. De plus, trois rencontres avec des organisations régionales et provinciales concernées, et des séances de mini-dialogue organisées par les RIC ont eu lieu pendant cette

période. Des commentaires et des mémoires ont également été recueillis en ligne.

Près de 750 personnes ont pris part aux séances de dialogue public. Environ 50 organismes ont soumis des mémoires et participé aux réunions des parties prenantes régionales et provinciales. Quelque 500 commentaires ont été formulés en ligne. Dans son ensemble, le processus a permis de recueillir près de 5 000 commentaires, sur lesquels est fondé ce plan.

Le principe fondamental du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* est la collaboration des citoyens, des organismes à but non lucratif, des entreprises et du gouvernement en vue de créer collectivement des occasions de développement socioéconomique et de réduire la pauvreté. Il est entendu que les facteurs qui influent sur l'inclusion économique et sociale doivent être identifiés collectivement et que tous les secteurs partenaires doivent tenir compte de ces facteurs dans la mise en oeuvre et l'application de politiques et d'initiatives. Grâce à cette approche collaborative, nous atteindrons notre objectif d'amélioration de la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Le plan comporte une approche collaborative et collective unique en son genre, qui repose sur la prémisse que chaque personne fait partie de la solution. De la même façon, le plan est inclusif, car il est ouvert à la diversité -chacune des

mesures est conçue pour s'appliquer à l'ensemble des Néo-Brunswickois. Dans cet esprit, la voix de chacun est importante. Les groupes qui ont une expérience particulière de la pauvreté, comme les communautés autochtones, les jeunes, les aînés, les immigrants, les personnes ayant un handicap et les personnes ayant des enjeux de santé mentale, doivent être pris en compte dans la mise en oeuvre et la concrétisation de ce plan.

Bon nombre de commentaires formulés pendant le processus EVP2 sont abordés à différents niveaux dans d'autres plans et stratégies déjà en place au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, il a été déterminé que ce plan devait mettre en évidence des mesures qui n'ont pas déjà été visées par d'autres plans ayant des objectifs semblables, ainsi que servir de leur servir de complément.

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 met l'accent sur le renforcement des capacités communautaires. Il reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale, et recommande de donner aux communautés les outils pour lutter contre la pauvreté et d'affronter différents défis présents au Nouveau-Brunswick. Le plan comprend 28 mesures prioritaires, réparties en quatre piliers :

Pilier 1 : Renforcement des capacités des communautés, notamment des mesures visant le soutien au développement communautaire, la communication et le réseautage, et le bénévolat.

Pilier 2 : Apprentissage, notamment des mesures visant l'éducation des enfants et des jeunes, et l'éducation, la formation et la préparation au marché du travail à l'intention des adultes.

Pilier 3 : Inclusion économique, notamment des mesures visant la participation au marché du travail et l'activité économique.

Pilier 4 : Inclusion sociale, notamment des mesures visant la sécurité alimentaire et la disponibilité d'aliments sains, le logement et le transport.

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 maintient l'engagement envers les actions du premier plan d'inclusion économique et sociale. Continuer de développer et de mettre en oeuvre des modèles intégrés de prestation des services axés sur les individus, revoir le salaire minimum, atténuer les obstacles à l'éducation permanente, résoudre le problème de disponibilité de places dans les garderies réglementées et faire la promotion de l'inclusion économique et sociale demeureront parmi les priorités de ce plan.

La version complète du plan est disponible au :
www.qnb.ca/pauvreté